



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0857

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fourniture et installation d'équipements pour les collèges publics et le restaurant de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0857**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Fourniture et installation d'équipements pour les collèges publics et le restaurant de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon, qui a la compétence en matière des collèges publics, assure l'équipement nécessaire au bon fonctionnement, tant en matière pédagogique que de matériel de restauration, à l'exception des consommables et petites fournitures (papiers, stylos, produits d'entretien, etc.) conformément à l'article L 213-2 du code de l'éducation.

77 collèges publics sont concernés, dont les 4 cités scolaires gérées par la Région Rhône-Alpes mais dont l'équipement à usage exclusif des collégiens est directement à la charge de la Métropole. Pour un traitement homogène et équitable, les listes de matériel et leur quantitatif par matière sont préalablement établis par la direction de l'éducation, en lien avec les inspecteurs d'académie de l'Éducation nationale.

Des marchés de fourniture et de matériel permettent de fournir le premier équipement, de le renouveler ou le compléter lors de constructions, de rénovations ou de restructurations, mais également, en dehors de toute opération de travaux, pour des demandes ponctuelles adressées par le chef d'établissement.

La Métropole de Lyon dispose, pour la fourniture d'équipements pédagogiques, de gros outillage, de mobilier pour les collèges, de différents marchés, dont ceux transférés par le Département du Rhône, ainsi que d'une convention avec la centrale d'achat de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP), en tant que "Grand compte et collectivité partenaire attractive". Cette convention couvre les besoins d'une partie de ces équipements, notamment, le mobilier administratif et de classes.

C'est la raison pour laquelle, les marchés de fourniture et d'équipement des collèges transférés par le Département du Rhône et arrivant à échéance, ne font pas tous l'objet du présent renouvellement.

Les présents marchés ne portent que sur 2 lots de matériel pédagogique, 2 lots de matériels divers ou de nettoyage et 5 lots de matériel de cuisine, qui n'existent pas ou de façon peu spécialisée dans la liste des mobiliers et matériels disponibles auprès de l'UGAP.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la fourniture et l'installation d'équipements pour les collèges publics et le restaurant de la Métropole de Lyon.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feront l'objet de marchés à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seront conclus pour une durée ferme de 1 an reconductible de façon expresse 3 fois 1 année.

Les lots ne comporteront pas d'engagement de commande minimum et maximum.

L'estimation prévisionnelle du besoin est le suivant :

Lot	Libellé du lot	Estimation prévisionnelle du besoin pour la durée totale du marché (€ HT)
2	matériel pédagogique de sciences	340 000
3	matériel pédagogique de technologie	360 000
5	matériel de nettoyage	180 000
6	meubler et matériel divers (coffres fort, mobilier urbain à poser, tableaux blancs, cimaises, etc.)	180 000
7	matériel de cuisine - petit matériel	96 000
8	matériel de cuisine - cuisson horizontale	240 000
12	matériel de cuisine - self	224 000
13	matériel de cuisine - matériel et mobilier inox	76 000
14	matériel de cuisine - matériel de laverie-vaisselle	420 000

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 2 octobre 2015, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises et/ou des groupements d'entreprises suivants :

Lot	Libellé du lot	Attributaire
2	matériel pédagogique de sciences	Jeulin SAS
3	matériel pédagogique de technologie	Technologie Service SAS
5	matériel de nettoyage	Argos Hygiène
6	meubler et matériel divers (coffres fort, mobilier urbain à poser, tableaux blancs, cimaises, etc.)	L'intégrale d'agencement
7	matériel de cuisine - petit matériel	Chomette
8	matériel de cuisine - cuisson horizontale	Martinon
12	matériel de cuisine - self	SAS Perrier André
13	matériel de cuisine - matériel et mobilier inox	Ets. A. Morel installations frigorifiques et grandes cuisines
14	matériel de cuisine - matériel de laverie-vaisselle	Groupement Compagnie Hobart - SNC Realinox

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de la commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents avec les entreprises et/ou le groupement d'entreprises suivant(e)s :

- lot n° 2 : Matériel pédagogique de sciences ; l'entreprise Jeulin SAS, pour une durée ferme de 1 an reconductible de façon expresse 3 fois 1 année, sans engagement de commande,

- lot n° 3 : Matériel pédagogique de technologie ; l'entreprise Technologie Service SAS, pour une durée ferme de 1 an reconductible de façon expresse 3 fois 1 année, sans engagement de commande,

- lot n° 5 : Matériel de nettoyage ; l'entreprise Argos Hygiène, pour une durée ferme de 1 an reconductible de façon expresse 3 fois 1 année, sans engagement de commande,

- lot n° 6 : Mobilier et matériel divers (coffres fort, mobilier urbain à poser, tableaux blancs, cimaises, etc.) ; l'entreprise L'intégrale d'agencement, pour une durée ferme de 1 an reconductible de façon expresse 3 fois 1 année, sans engagement de commande,

- lot n° 7 : Matériel de cuisine - petit matériel ; l'entreprise Chomette, pour une durée ferme de 1 an reconductible de façon expresse 3 fois 1 année, sans engagement de commande,

- lot n° 8 : Matériel de cuisine - cuisson horizontale ; l'entreprise Martinon, pour une durée ferme de 1 an reconductible de façon expresse 3 fois 1 année, sans engagement de commande,

- lot n° 12 : Matériel de cuisine - self ; l'entreprise SAS Perrier André, pour une durée ferme de 1 an reconductible de façon expresse 3 fois 1 année, sans engagement de commande,

- lot n° 13 : Matériel de cuisine - matériel et mobilier inox ; l'entreprise Ets. A. Morel installations frigorifiques et grandes cuisines, pour une durée ferme de 1 an reconductible de façon expresse 3 fois 1 année, sans engagement de commande,

- lot n° 14 : Matériel de cuisine - matériel de laverie-vaisselle ; Groupement Compagnie Hobart - SNC Realinox, pour une durée ferme de 1 an reconductible de façon expresse 3 fois 1 année, sans engagement de commande.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - chapitre 21 - fonction 221 - opération n° 0P34O4721A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.